



Conseil Communautaire
22 février 2018
Champvans – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 69
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 80
Date de la convocation : 14 février 2018
Date de publication : 02 mars 2018

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, G. Soldavini, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin suppléé par C. Jeandot, A. Albertini, C. Créret, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, JP Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, A. Douzenel, F. Dray, T. Druet, JP. Fichère, I. Mangin, JB. Gagnoux, I. Girod, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, P. Jobez, JP Lefèvre, C. Nonnotte-Bouton, JM Sermier, JC. Wambst, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry suppléée par C. Belfatmi, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, G. Coutrot suppléé par G. Ginot, M. Boué, JM. Daubigney, M. Hoffmann, R. Curly suppléé par JF Dumont, J. Lagnien.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 04/18

Objet

Rapport d'Orientations
Budgétaires 2018 de la CAGD

Secrétaire de séance

Jean-François DUMONT

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Délégués absents ayant donné procuration :

D. Germond à JM Sermier, J. Gruet à F. Dray, S. Hédin à L. Bernier, S. Kayi à JB Gagnoux, S. Marchand à S. Champanhet, J. Péchinot à P. Jaboviste, I. Voutquenne à JP Lefèvre, H. Prat à G. Jeannerod, J. Drouhain à M. Boué, C. Hanrard à JM Daubigney, P. Tournier à G. Fumey.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

M. Berthaud, E. Schlegel, C. Mathez, V. Chevriaut.

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU la loi N°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU l'ordonnance N°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

VU la loi N°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles,

VU la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107,

VU le décret N° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1 alinéa 2 et L5211-36 alinéa 2, et R2312-2, R5211-18, D2312-3 et D5211-18-1,

Considérant que la présentation est organisée selon les quatre volets suivants :

- un exposé du Président portant sur des considérations d'ordre général issues des principales données de la Loi de Finances Initiale pour 2018 qui guideront l'action de l'exécutif tout au long de cet exercice budgétaire,

- une présentation des propositions retenues par l'exécutif dans le cadre de l'élaboration de son pacte fiscal et financier, objet d'une délibération séparée,
- une projection schématique des principales options retenues dans l'optique de la construction du Budget Primitif 2018, reposant notamment sur :
 - l'évolution de l'autofinancement
 - le programme d'investissement
 - la structure et la gestion de la dette
 - l'évolution de la masse salariale
- un focus particulier sur les différentes innovations et évolutions importantes qui se présentent à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans son mode de fonctionnement (recours à des Sociétés Publiques Locales pour l'appuyer dans son développement, modernisation des outils numériques à l'attention des agents et des administrés, expérimentation à la certification des comptes).

Considérant que le Budget Primitif 2018 sera soumis au vote du Conseil Communautaire en mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 67 votes pour, 10 oppositions et 3 abstentions :

- **APPROUVE** les orientations budgétaires, telles que présentées dans le rapport ci-annexé.

Fait à Champvans,
Le 22 février 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Principale

